

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 379

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 48

A l'alinéa 20, supprimer le mot :

« quantitatif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Il n'y a pas de raison en effet que le bilan du budget carbone présenté au Parlement soit uniquement quantitatif.